



Région
Hauts-de-France



REGLEMENT DU CHALLENGE TROPHÉE D'OR ROUTE 2018

ARTICLE I L'organisation

L'organisation Ce trophée d'or FSGT route est basé sur toutes les épreuves inscrites au calendrier. Pour être prise en compte, ces épreuves doivent également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des courses route FSGT.

- Signaleurs présents
- Horaire de départ à respecter
- Voiture ouvreuse
- Podium, sonorisation, Barrières
- A chaque organisation une banderole FSGT si possible

ARTICLE II Le fonctionnement

Le Fonctionnement Ce trophée d'or FSGT route fonctionne par addition de points attribués à chaque coureur licencié FSGT. Les points sont regroupés dans un tableau individuel de résultat.

Le premier de chaque catégorie recevra : un nombre de points suivant leur catégorie.

Exemple :

- En 2^{ème} 90, 89, 88 pts
- En 3^{ème} 80, 79, 78 pts
- En 4^{ème} 70, 69, 68, pts
- En 5^{ème} 50, 49, 48, pts
- En fém. 50, 49, 48 pts
- En cadet et minime 20, 19, 18
- le coureur qui abandonne, chute ou crevaison se verra attribuer les points suivant le dernier du classement moins 2 points.

- Le coureur qui se fait **disqualifier** ne marquera pas de points au challenge.

Tous les coureurs présents lors du championnat régional Route se verront attribués un nombre de point de même valeur dans chaque catégorie terminant l'épreuve ou sur incident constaté au podium pendant l'épreuve et non à la fin de l'épreuve qui sera de 30 points et de 10 points sur abandon. Cadet et minime de 20 points, abandon 10 points.

Lors de la dernière course du calendrier tous les coureurs se verront octroyé le doublage de leurs points.

ARTICLE III La classification

Le classement se fait par le cumul de chaque place réelle de toutes les épreuves du trophée d'or route ce challenge est basé sur la régularité des coureurs de la série adultes ainsi que pour les féminines, cadets, minimes.

- **Un coureur qui change de catégorie conserve la totalité de ses points mais il ne peut en aucun cas être mieux classé que 5ème dans sa nouvelle catégorie. Dans le cas où son nombre de points est important, il sera classé 5ème ex aequo, avec le nombre de points correspondant à cette place au moment de sa montée de catégorie**
- **Or si un coureur descend de catégorie il descendra avec 50% de ces points gagnés dans la catégorie supérieure.**
- **Chaque coureur licencié FSGT sera pris en compte d'office dans ce classement. Les participants d'autres fédérations, UFOLEP, FFC ne pourront figurer dans le challenge.**
- **Un Participant Occasionnel désirant prendre une licence se verra attribué des points qu'à partir de sa demande de licence. Si un coureur fait sa mutation en cours de saison et souhaitant conserver sa place dans le classement il lui faudra reprendre sa licence FSGT le plus tôt possible.**

ARTICLE IV Les récompenses.

Le vainqueur se verra remettre le trophée, un bouquet et une écharpe

Le second et le troisième un trophée ou une médaille.

Une grille de prix sera établie par la collégiale en fonction du nombre de participants par LA COMMISSION TRANSITOIRE (comité départementale fsgt62).